

**LA CONTINUITÉ RÉFÉRENTIELLE DANS MÉMOIRES DU
CARDINAL DE RETZ : PRONOMS ANAPHORIQUES ET
PROCESSUS DE DÉSIGNATION / REFERENTIAL CONTINUITY IN
THE MEMORIES OF THE CARDINAL OF RETZ: ANAPHORIC
PRONOUNS AND THE PROCESS OF DESIGNATION /
CONTINUITATEA REFERENȚIALĂ ÎN MEMORIILE
CARDINALULUI DIN RETZ: PRONUME ANAFORICE ȘI PROCESUL
DE DENUMIRE¹**

Abstract: *In this article we will study the management of the anaphoric pronouns in Memories of the Cardinal of Retz. This study will take account of the role of the various terms of recovery to ensure the referential continuity of the text like its informational structure. Our objective consists in analyzing certain anaphoric relationship while focussing on the nature of the relation between the anaphoric pronoun and its antecedent. We will try to show that this relation is generally difficult to establish since the presence of other competitor referents in the same statement contributes to the emergence of additional interpretative effects. This contribution aims to look further into the study of the identification of the topics within the statement and primarily within the framework of a referential ambiguity when it proves to be impossible to attach the anaphoric pronoun to its antecedent.*

Key words: *pronominal anaphora, anaphoric pronoun, saillance, antecedent, topic, referential accessibility, referential ambiguity.*

Résumé: *Dans cet article nous étudierons la gestion des pronoms anaphoriques dans Mémoires du Cardinal de Retz. L'étude tiendra compte du rôle des différents termes de reprise destinés à assurer la continuité référentielle du texte ainsi que sa structure informationnelle. Notre objectif consiste à analyser certains rapports anaphoriques tout en mettant l'accent sur la nature de la relation entre le pronom anaphorique et son antécédent. Nous montrerons que cette relation est le plus souvent difficile à établir étant donné que la présence d'autres référents concurrents dans le même énoncé contribue à l'émergence d'effets interprétatifs supplémentaires. Nous approfondirons l'étude de l'identification des topiques au sein de l'énoncé et essentiellement dans le cadre d'une ambiguïté référentielle lorsqu'il s'avère impossible de rattacher le pronom anaphorique à son antécédent.*

Mots-clés: *anaphore pronominale, pronom anaphorique, saillance, antécédent, topique, accessibilité référentielle, ambiguïté référentielle.*

Introduction

Les travaux sur l'organisation textuelle ont montré la grande importance que joue la gestion des pronoms anaphoriques dans la structuration textuelle. De ce fait, certains rattachements référentiels sont loin de se conformer à une telle exigence et ont le plus souvent une influence sur l'organisation du texte et sa progression thématique. Notons également que les problèmes de la résolution des anaphores pronominales, en ce qui concerne le rapport anaphorique / anaphorisé, sont un des traits les plus marquants de la langue classique. Les

¹ Achraf Ben Arbia, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan, ISSH de Jendouba, Tunisie, achraf_benarbia@yahoo.fr.

remarqueurs de cette période travaillent essentiellement sur l'éviction des équivoques d'ordre référentiel qui peuvent entraîner plusieurs interprétations du rapport anaphorique. Cependant, vis-à-vis des règles établies par les grammairiens classiques, visant à restreindre l'emploi libre des pronoms anaphoriques, la gestion de ces termes de reprise est le plus souvent source d'ambiguïté référentielle. Ces ambiguïtés référentielles sont un des obstacles majeurs à la lecture des textes classiques et interviennent au niveau de la structuration informative de l'énoncé. Certains rapports anaphoriques restent difficiles à interpréter étant donné que plusieurs antécédents se présentent en tant que candidats pour le même pronom anaphorique. Pour résoudre ce type d'équivoques, les remarqueurs classiques érigent comme critère unique de sélection, le principe de proximité. Ce principe consiste à rattacher le pronom anaphorique au référent le plus proche dans l'énoncé. Néanmoins, ce critère s'avère peu fiable dans la mesure où les référents concurrents, présents dans le même énoncé, peuvent eux aussi prétendre au rôle d'antécédent tout en ayant un degré d'accessibilité référentielle élevé. Sur la base de ces différentes constatations, nous étudierons le fonctionnement référentiel des pronoms anaphoriques dans les *Mémoires* du Cardinal de Retz. Ce type de textes, comme d'ailleurs beaucoup de textes classiques, se caractérise par une gestion libre des pronoms anaphoriques. Nous montrerons que ces rapports anaphoriques posent des problèmes d'interprétation pour le lecteur de ces textes. Ceci étant, nous mettrons tout d'abord l'accent sur le problème relatif à la sélection du référent d'un pronom anaphorique en français classique avant de proposer une classification des référents concurrents selon leur degré d'accessibilité référentielle permettant ainsi de résoudre les rapports anaphoriques ambigus.

1. L'anaphore pronominale dans *Mémoires* du Cardinal de Retz : rapports anaphoriques ambigus et problème d'attribution référentielle

Pour les remarqueurs du XVII^e siècle, parmi les problèmes majeurs contre la netteté et la clarté du style figurent les équivoques nées d'un emploi libre des pronoms anaphoriques. Dans ce sens, tout au long de la période classique, deux cas d'équivoque pronominale ont suscité l'attention des grammairiens. Le premier est relatif à la concurrence entre deux antécédents pour le même marqueur anaphorique. Le deuxième est la non-coréférence de deux occurrences d'un même terme de reprise. Ces deux types d'équivoque multiplient indûment les cas d'ambiguïté référentielle étant donné qu'il est souvent difficile, surtout pour le premier cas d'équivoque, de rattacher le pronom anaphorique à son antécédent présent dans le même énoncé. À ce titre, les *Mémoires* du Cardinal de Retz sont un bon corpus pour traiter des problèmes relatifs à la résolution des rapports anaphoriques. Ce texte se caractérise par une gestion libre des rattachements référentiels ce qui pose, sans aucun doute, des problèmes d'interprétation pour le lecteur moderne. La lecture des *Mémoires* nous fournit à plusieurs reprises des constructions référentielles souvent non interprétables en ce qui concerne le rapport entre le pronom anaphorique et son antécédent.

- 1) L'occupation de mon intérieur fut *une grande et profonde réflexion* sur la manière que je devrai prendre pour *ma conduite*. *Elle* était très difficile. (Retz, *Mémoires*, p. 100)

Dans cette phrase tirée des *Mémoires* du Cardinal de Retz, le pronom personnel de la troisième personne *elle* est susceptible d'anaphoriser un des deux antécédents présents dans l'énoncé, à savoir *une grande et profonde réflexion* et *ma conduite*. Il s'avère à première vue

difficile de trancher si le pronom anaphorique réfère à l'antécédent le plus proche *ma conduite* ou au premier antécédent *une grande et profonde réflexion*, compte tenu que les deux candidats présentent les mêmes marques morphologiques de genre et de nombre.

Pour résoudre ce type d'ambiguïté référentielle, les remarqueurs de la période classique rattachent le pronom anaphorique à l'antécédent le plus proche tout en postulant que ce type de rattachement s'effectue sur la base de la construction de la parole. Dans ce sens, Vaugelas affirme que :

« *Scipion doit être en cela leur modèle comme en tout le reste. Tite-Live a remarqué, que quand il alla assiéger Carthagène* ». Comme *il* est équivoque *Scipion* à qui se rapporte par la force de la matière, et *Tite-Live* à qui *il* se rapporte par la construction des mots, ne faudrait-il point répéter *Scipion*, ou dire *ce grand capitaine*, pour une netteté parfaite? » (Vaugelas, 1647, p. 186).

Entre la construction de la parole et le sens, les grammairiens classiques choisissent de résoudre les rapports anaphoriques qui sont ambigus en se basant sur la règle de proximité selon laquelle le choix de l'antécédent est dicté par l'ordre des mots et la construction de la parole. Autrement dit, il s'agit pour eux de rattacher le pronom anaphorique à l'antécédent le plus proche sans même tenir compte du sens de l'énoncé ou de la force de la matière qui invite souvent à recruter un autre antécédent plus saillant.

- 2) *M. Le duc de Retz* aîné de notre maison, rompit dans ce temps-là, par le commandement du Roi, le traité de mariage qui avait été accordé, quelques années auparavant, entre *M. le duc de Mercœur* et sa fille. *Il* vint trouver mon père, dès le lendemain, et le surprit très agréablement en lui disant qu'il était résolu de la donner à son cousin, pour réunir la maison. (Retz, *Mémoires*, p. 58)
- 3) Comme je ne m'estime pas assez pour me croire un homme à augure, je ne rapporterais pas cette circonstance, si les libelles qui ont depuis été faits contre moi, et qui en ont parlé comme d'un prétendu présage de l'agitation *dont* ils ont voulu me faire l'auteur, ne me donnaient lieu de craindre qu'il n'y eût de l'affectation à l'omettre. (Retz, *Mémoires*, p. 56)

Dans ces deux exemples, le rattachement de chacun des deux pronoms anaphoriques *il* et *dont* au bon référent n'est pas facile à établir étant donné la présence d'autres antécédents concurrents. L'analyse de ces deux énoncés sur la base du critère de la proximité et de la linéarité du discours révèle que le bon référent est le premier GN à gauche du marqueur anaphorique. Dans ce sens, l'antécédent du pronom anaphorique *il* dans l'énoncé (2) est le GN le plus proche *M. le duc de Mercœur* alors que dans l'énoncé (3), le pronom relatif *dont* anaphorise le GN *agitation*.

Recruter l'antécédent approprié d'un pronom anaphorique uniquement sur la base du critère formel de la position rend souvent l'énoncé plus ambigu étant donné que les autres antécédents co-présents peuvent prétendre au rôle d'antécédent pour le même marqueur anaphorique. Faut-il alors rattacher le pronom anaphorique en question à l'antécédent le plus proche ou à celui qui assure parfaitement la continuité thématique de l'énoncé? Pour les remarqueurs du XVII^e siècle, le critère de la proximité garantit mieux que d'autres critères l'accès au référent visé par le terme de reprise. Pour eux, analyser l'énoncé ambigu selon la construction du sens est un phénomène qui reste difficile à maîtriser à cause de la multiplication des critères linguistiques, indispensables pour classer les référents concurrents selon leur degré de saillance. Une fois ces critères (morphologiques, positionnels, syntaxiques et sémantiques) qui constituent des hiérarchies de saillance pour les différents antécédents

sont bien maîtrisés, l'accès au bon référent sera plus facile. Ce dernier est nécessairement le GN qui jouit d'une meilleure saillance topicale au sein de l'énoncé.

Nous avons constaté suite à l'analyse de ces exemples tirés de notre corpus que la sélection de l'antécédent approprié pour un pronom anaphorique n'est pas toujours facile à établir, essentiellement dans le cadre d'une concurrence référentielle entre plusieurs antécédents pour le même marqueur anaphorique. L'interprétation référentielle des rapports anaphoriques ambigus chez les remarqueurs classiques privilégie le recours plutôt à la construction de la parole qu'au maintien du sens considérant ainsi les pronoms anaphoriques comme marqueurs de position et non comme «anaphorique de topicalisation» (Corblin, 1995 : 200). Cette liberté référentielle dans l'emploi des pronoms anaphoriques résulte de la coexistence entre plusieurs principes permettant d'accéder au référent. Nous avons mis l'accent sur le problème qui régit le fonctionnement référentiel des pronoms anaphoriques, nous essayerons à présent de classer les référents selon leur degré d'accessibilité référentielle. Cette classification, basée sur plusieurs critères linguistiques, va nous permettre de rattacher le pronom anaphorique au référent le plus saillant dans l'énoncé.

2. Résolution des ambiguïtés référentielles : le degré de saillance des référents

Pour Keenan et Comrie (Keenan et Comrie, 1977 : 63-99), les syntagmes nominaux présentent différents degrés d'accessibilité référentielle selon leurs positions syntaxiques dans la phrase. Dans ce sens, le processus de référenciation devrait tenir compte de la position syntaxique qu'occupe le référent au sein de l'énoncé. Les référents sont ainsi retrouvés par des calculs inférentiels mettant en jeu la fonction syntaxique de l'antécédent. Selon cet angle d'analyse, l'échelle d'accessibilité référentielle établie par Keenan et Comrie, les groupes nominaux occupant la fonction sujet sont le plus souvent plus saillants que les groupes nominaux occupant une position syntaxique régie par le verbe. Ceci étant, le sujet jouit d'un degré d'accessibilité référentielle élevé par rapport au complément d'objet direct. Le complément d'objet direct est plus accessible que le complément d'objet indirect. Le complément d'objet indirect est également plus accessible que le complément circonstanciel... Cette classification des référents selon leur degré d'accessibilité référentielle permet de résoudre certains rapports anaphoriques ambigus. L'accès au bon référent devient ainsi plus facile étant donné que l'antécédent approprié pour le terme anaphorique serait le groupe nominal jouissant d'une forte accessibilité référentielle par rapport à d'autres référents concurrents, présents également dans le même énoncé.

- 4) *La proposition* ne plut pas ; mais on ne put la refuser, et parce qu'elle était dans l'ordre, et parce qu'elle faisait, en quelque façon, juger que je voulais au moins retenir *mes bénéfices*, puisque j'**en** voulais prendre soin. (Retz, *Mémoires*, p. 59)
- 5) *Meillancour, écuyer de mon frère, qui* me servait de second, et **qui** avait été blessé dans le petit ventre et désarmé, et le chevalier du Plessis, second de Praslin, nous vinrent séparer. (Retz, *Mémoires*, p. 61)

Dans ces deux phrases, la désignation du référent approprié pour chacun des deux pronoms anaphoriques *en* et *qui* pose problème. La présence d'autres référents saillants dans le même énoncé rend l'attachement référentiel du terme de reprise à son antécédent plus difficile à établir. Néanmoins, en nous basant sur la hiérarchie de l'accessibilité (HA) proposée par Keenan et Comrie, nous pouvons classer les référents selon la position syntaxique qu'ils

occupent au sein de l'énoncé en référents ayant une forte accessibilité référentielle et référents de faible accessibilité référentielle. La première phrase (4) met ainsi en concurrence deux référents, l'un en fonction de sujet et l'autre en fonction de complément d'objet direct. Dans ce sens, le référent en position de sujet *la proposition* est plus accessible que le deuxième référent concurrent *mes bénéfices*, en fonction de complément d'objet direct. Le pronom anaphorique *en* réfère, dans ce cas, à l'antécédent ayant une forte accessibilité référentielle *la proposition*. Dans la deuxième phrase (5), le pronom relatif *qui*, répété deux fois, est susceptible de référer à *Meillancour (écuyer)* ou à *mon frère*. Le premier référent, *Meillancour (écuyer)*, sujet de l'énoncé est plus saillant que le deuxième référent *mon frère*, ayant pour fonction complément du nom *Meillancour*. Le référent le plus saillant serait alors le sujet qui constitue le thème de l'énoncé *Meillancour* et non pas l'antécédent le plus proche *mon frère*.

L'échelle de l'accessibilité référentielle des référents proposée par Keenan et Comrie, selon laquelle la classification des référents se fait en tenant compte de leurs fonctions dans l'énoncé, permet souvent, comme nous l'avons déjà vu, de résoudre certains rapports anaphoriques ambigus. Cependant, la classification des référents lors de la résolution des rapports anaphoriques se fonde également sur d'autres critères, outre le critère de la fonction syntaxique des différents référents concurrents au sein de la phrase, qui sont également d'une grande importance et permettent généralement l'accès au bon antécédent désigné par le pronom anaphorique en question. Ces critères représentent les différents modes de recrutement de l'antécédent. Ainsi, dans la phrase suivante la sélection de l'antécédent approprié pour le pronom démonstratif *celle* se fait sur la base de la valeur sémantique qui rend un référent plus accessible qu'un autre :

6) Cette considération est une de celles qui m'ont obligé de vous dire quelquefois que l'on est plus souvent dupe par *la défiance* que par *la confiance*. Enfin *celle* ; que le ministre prit de l'état où il me voyait à Paris, et qui l'avait déjà porté à me faire les pièces que vous avez vues ci-dessus, l'obligea encore, malgré les radoucissements de Fontainebleau, à m'en faire une nouvelle trois mois après. (Retz, *Mémoires*, p. 119)

Dans cette phrase, le référent *la défiance* jouit d'une forte accessibilité référentielle et peut prétendre au rôle d'antécédent pour le pronom démonstratif *celle*. La sélection de l'antécédent est loin de se faire par proximité étant donné qu'elle est guidée par le sens qui commande le choix du référent *défiance* et non *confiance*, puisque la relation entre le Cardinal de Retz et Mazarin repose sur *une défiance* réciproque.

Le recrutement de l'antécédent se fait aussi sur la base d'un accord morphologique entre l'anaphorique et l'anaphorisé. Dans ce sens, ce critère peut être décisif lorsqu'il s'agit d'une concurrence référentielle entre plusieurs antécédents. Le bon antécédent serait le référent ayant les mêmes marques morphologiques de genre et de nombre que le pronom anaphorique. Ainsi, dans la phrase suivante :

7) Toutes ces considérations jointes ensemble ne me firent pas tout à fait perdre *la résolution* de quitter *la soutane* ; mais elles la suspendirent. Elles firent plus : elles me firent prendre *celle* de ne la quitter qu'à bonnes enseignes voyais ni proches, ni certaines, je résolus de me signaler dans ma profession et de toutes les manières. (Retz, *Mémoires*, p. 68)

Le pronom démonstratif *celle* reprend l'antécédent *la résolution* avec lequel il s'accorde en genre et en nombre. Ce qui commande également la sélection de l'antécédent *la résolution* et non *la soutane*, c'est le sens du verbe *quitter*, précédé du pronom complément

la référant à *la soutane*, qui désigne le fait de quitter une profession et non un jugement ou une décision.

Tous ces critères, réunis ensemble, permettent de classer les référents selon leur degré d'accessibilité référentielle. Ces derniers peuvent avoir une forte accessibilité référentielle et prétendre ainsi au rôle d'antécédents pour le pronom anaphorique ou jouir d'une faible accessibilité référentielle qui les prive d'être recrutés en tant qu'anaphorisés.

Conclusion

Nous avons essayé tout au long de cet article d'analyser certains cas d'ambiguïté référentielle sur la base d'exemples tirés des *Mémoires* du Cardinal de Retz, texte caractérisé par une gestion libre des pronoms anaphoriques. Dans la première partie de ce travail, nous avons analysé certains énoncés où le rattachement du terme de reprise à son antécédent est difficile. Ces derniers présentent une concurrence référentielle entre plusieurs antécédents que seul le principe de proximité sur lequel se fondent les remarqueurs classiques ne peut résoudre. Nous avons proposé dans la deuxième partie de ce travail de classer les référents concurrents selon leur degré d'accessibilité référentielle. Une fois classés, ces référents seront répartis en référents ayant une forte accessibilité référentielle et référents de faible accessibilité référentielle. Pour ce faire, nous nous sommes basé sur la hiérarchie d'accessibilité proposée par Keenan et Comrie pour qui le choix de l'antécédent approprié pour une expression référentielle pronominale se fait selon la position syntaxique de l'antécédent au sein de l'énoncé. Nous avons montré également que d'autres critères de recrutement entrent en jeu et dictent souvent quel antécédent le pronom anaphorique devrait anaphoriser.

Bibliographie

- Apothéloz, D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Droz.
- Cardinal de Retz, 1717, *Mémoires, 1675-1677*, collection Folio Classique, Ed. Gallimard.
- Charolles, M. et Combettes, B., 1999, « Grammaire de phrase et contraintes textuelles : le cas des constructions détachées », in *Verbum XIII*, 3, pp. 149-163.
- Corblin, F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes.
- De Mulder, W., 1998, « Celui-ci et celui-là : encore un couple mal assorti ? », in *Recherches linguistiques*, 22, pp. 97-129.
- De Mulder, W., 2000, « Démonstratifs et accessibilité », in *Verbum XXII*, I, pp. 103-125.
- Fournier, N., 1998, « Norme et usage de l'anaphore pronominale en français classique : principe de proximité et principe de saillance du référent », J. Baudy et Ph. Caron (éds), *Problèmes de cohésion syntaxique*, Presses Universitaires de Limoges, pp. 191-214.
- Keenan, E., et Comrie, B., 1977, "Noun phrase accessibility and universal grammar", in *Linguistic Inquiry*, 8, pp. 63-99.
- Kleiber, G., 1983, « Les démonstratifs (dé)montrent-ils? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs », in *Le français moderne*, 51/2, pp. 99-117.
- Kleiber, G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Reboul, A., 1989, « Pragmatique de l'anaphore pronominale », in *Sigma*, pp. 12-13.
- Reichler-Béguelin, M-J., 1989, « Anaphores, connecteurs et processus inférentiels », in Rubattel, C. (éd.), *Mémoires du discours*, Peter Lang, Berne, pp. 303-336.

Vaugelas, C., Favre De, 1647, *Remarques sur la langue française*, Paris, Vve Jean Camusat et Pierre Le Petit, édition De J. Streicher, Paris, Droz, 1934.

